



## A V I S

Les délibérations du conseil communal du 11 novembre 2019 (point 11a) et du 3 février 2020 (point 13a) modifiant et complétant le règlement général de circulation du 2 décembre 1986 ont été approuvées par le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics, le 28 janvier 2020 respectivement le 28 février 2020 et par la Ministre de l'Intérieur le 16 mars 2020 réf. 322/19/CR respectivement 322/20//CR.

Les dites délibérations sont déposées pendant dix jours au secrétariat communal et peuvent être consultées par tous les intéressés.

Mersch, le 25 mars 2020

le secrétaire,      le bourgmestre,